



Le Cancanier

Journal officiel de la commune de Penthelaz - no6 - octobre 2008

Editorial - Message d'Isabelle Gay-Crosier, Présidente du Conseil communal



« IL FAIT BON VIVRE A PENTHALAZ ! » Qu'en pensez-vous ?

Penthelaz, presque la ville à la campagne : à un quart d'heure de Lausanne et d'Echallens, notre chef-lieu de district, à une vingtaine de minutes d'Yverdon, à ¾ d'heure de l'aéroport de Genève, à 1 heure des pistes de ski, avec sa gare et l'autoroute toute proche.

Penthelaz si proche aussi du Jura avec sa campagne, ses forêts, sans oublier notre chère Venoge ! Penthelaz avec son taux de fiscalité avantageux, avec ses commerces, ses artisans, ses sociétés locales, il y en a pour tous les goûts ! Penthelaz avec ses rencontres et ses manifestations organisées tout au long de l'année, avec sa tradition associative et sociale.

Penthelaz avec sa vie politique aussi, bien évidemment, et son développement actuel. Déjà 2500 habitants, bientôt 3000. Mais même à 3000, on peut tous apprendre à se connaître, on peut s'investir dans la vie du village et partager de bons moments (et parfois moins bons ma foi, pourquoi pas ?).

Pour conclure, vivre à Penthelaz, c'est tellement sympa ! gardons notre esprit villageois dans le bon sens du terme, c'est-à-dire avec son tissu social, culturel et associatif riche. Mon souhait est que l'on continue à se saluer dans la rue ou dans les commerces, et que tous les Cancaniers se sentent du village !

Isabelle Gay-Crosier
Présidente du Conseil communal

Concours photo - A vous de participer



Vous aussi participez !

Nous recherchons les plus belles photos de notre village. Originales, anciennes ou d'actualité, la meilleure sera mise à l'honneur en première page et un bon vous sera offert. N'envoyez qu'une photo par personne dans un délai d'un mois après la publication du journal.

Pour cette édition, c'est Christophe Majeux qui remporte le concours et gagne un bon d'une valeur de CHF 50.-

*Bonjour à vous tous,
Une petite photo de notre piscine communale avec une vue plutôt tropicale. En espérant que notre commune ainsi que le comité de l'association de la piscine ne laissent pas mourir ce bel endroit de rencontre et de jeu très envié de nos voisins. Félicitations et merci à vous pour votre travail et votre envie de mieux faire connaître notre village.*

*Meilleures salutations,
Christophe Majeux*



Impressum et contact

Editeur responsable
La Municipalité de Penthelaz
Comité de rédaction
Naïm Ben Khelifa, Joël Cavat,
Laurence Fischli, Isabelle Gay-
Crosier, Jérôme Ischi et Pierre-
André Ischi

Conception et réalisation
Joël Cavat
Impression
Imprimerie Favre et Pittet

Adresse :
Le Cancanier
Case postale 67
1305 Penthelaz
lecanancier@penthelaz.ch

Compléments d'informations sur le site www.penthelaz.ch

Titres

Communications de la Municipalité

- Communications des municipaux

Pages 2 et 3

Au Conseil communal

- Synthèse du Conseil

Pages 3 et 4

La Municipalité vous informe

- Contrôle des habitants
- Service des eaux

Pages 4 à 7

Sociétés locales et Cancans

- Waf !
- Local des jeunes
- Coin des cancans

Pages 8 et 9

Événements & Histoire

- Abbaye 2008
- Venoge Festival
- Le 1er août & concours
- Penthelaz dans le temps

Pages 10 et 11

Les environs

- Fête du Blé et du Pain
- Résultats du concours

Page 12

En vente

- T-shirts
- Drapeaux

Page 13

La vie des Cancaniers

- Jubilaires
- Cultes et Messes
- Tout va bien !
- Notre paroisse

Page 14

Utile

- Agenda
- Conseil santé
- Mémento et numéros importants

Page 15

Album photos

- Le 1er août
- Fête du Blé et du Pain
- Accueil des nouveaux habitants

Page 16

Communications de la Municipalité



En vrac

Mme Isabelle Hautier-Charrotton, Syndique

- Personnel
- Police des constructions
- Giratoire
- Fête du Blé et du Pain

Isabelle Hautier

Personnel

Mlle Aurore Bédary a réussi son apprentissage d'employée de commerce ; nous l'avons engagée jusqu'au 31 décembre pour soulager le secrétariat municipal.

Police des constructions

Nous avons confié un mandat à M. Rumley, architecte, afin d'effectuer les visites finales des dossiers terminés, dans le but de pouvoir délivrer les permis d'habiter ou d'utiliser. En effet, un certain retard s'était accumulé depuis plusieurs mois.

Giratoire

A ce jour, nous n'avons aucune nouvelle formelle du

Canton quant à la progression de ce dossier. Suite à nos demandes, il s'avère qu'une personne qui a quitté son poste n'a pas été remplacée, d'où un retard très conséquent.

Fête du Blé et du Pain

La participation à la fête du Blé et du Pain, des 10 communes qui ont rejoint le District du Gros-de-Vaud, a été très appréciée par les organisateurs. Quant à nous, nous avons eu beaucoup de plaisir à présenter Penthalaz, ce qui n'était pas vain puisque beaucoup de personnes ignoraient qu'il y avait une piscine ! Un tout grand merci à vous tous qui avez participé à cette belle expérience. Rendez-vous dans 10 ans !

M. Yves Jauner, Municipal

- Jubilaire
- Site Internet
- ASICoPe
- LAJE
- Social-Prévention
- Services publics

Yves Jauner

Jubilaire

Vous pourrez retrouver le nom du jubilaire sous la rubrique « Jubilaire » en page 14.

Site Internet

Le serveur de messagerie du site a été migré sur un serveur de type « Unix », ceci afin de permettre plus de flexibilité sur la gestion des comptes email. Afin de satisfaire la demande de certaines sociétés, une page calendrier avec liste des événements sera introduite prochainement sur le site de la commune.

Une nouvelle rubrique a été introduite sur le site « décisions municipales » à voir sous autorité / municipalité.

ASICoPe

La reprise scolaire s'est très bien déroulée. Nous n'avons pas rencontré de problèmes dus aux transports.

La présidente du comité directeur ASICoPe a donné sa démission. Lors de la séance intercommunale du 10 septembre, c'est Mme Ingrid Rossel de Vufflens qui a été élue présidente.

LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants)

28 communes, dont Penthalaz, ont adhéré au réseau d'accueil de jour des enfants de la région de Cossonay. Le dossier de reconnaissance du réseau sera transmis prochainement à la FAJE (fondation sur l'accueil de jour des enfants). La mise en place du réseau va offrir 140

places d'accueil.

Le plan de développement de l'accueil de jour du réseau pour 2009-2013 prévoit 183 places de plus.

Social – Prévention

La mise sur pied d'un circuit Pédibus n'a pas pu se concrétiser en raison d'un manque de bénévoles. En effet, suite à l'invitation pour une séance d'informations à plus de 100 parents, seules 3 personnes se sont inscrites pour le Pédibus. Par contre nous avons 4 nouvelles personnes qui vont intégrer l'équipe des patrouilleurs après avoir suivi le cours y relatif. Merci à ces 4 personnes.

Sport

Foot, les projecteurs des terrains B et C seront de retour début septembre 2008.

Services Publics

La Municipalité a, en sa séance du 25.08.08, nommé Mme Laurence Fischli comme membre du comité de rédaction du journal Le Cancanier. Mme Fischli va seconder Mme Isabelle Gay-Crosier pour le résumé du Conseil communal. Merci et bonne rédaction à Mme Fischli.

Le pavillon scolaire n'est plus. La démolition a eu lieu avant la reprise scolaire. Une zone place de pique-nique sera mise en place pour les jeunes écoliers ainsi qu'une zone places de parc véhicules en lieu et place du bâtiment.

Michel Girod

Modération de trafic, épisode 2

Après la mise en place des premiers éléments de modération de trafic sur le quartier de la Vuy, Le chemin Rouge et le quartier de Sauffaz, la commission continue ses travaux de réflexion afin de mettre en adéquation le système de modération avec les secteurs nouvellement construits ou en construction. La tâche n'est pas simple d'autant plus que les travaux des quartiers Loëttaz-Barges, Dessous-la-Ville et Cheminet sont en permanence en mouvement et le flux des véhicules lourds, lié aux différents chantiers ne nous permette pas, pour le moment, d'installer des éléments modérateurs.

La commission, en accord avec la Municipalité, s'est fixée deux nouvelles zones importantes de notre commune, à savoir : le secteur du Collège et le secteur du Village. Il s'agit dans le secteur du Collège, d'étudier l'introduction d'une zone 30 km/h au droit de l'administration communale et d'une zone 20km/h sur le Cheminet, sur la longueur dudit collège. Cette étude met en avant la sécurisation des différents passages utilisés par les élèves et les riverains et a pour but de limiter drastiquement le balai incessant des voitures avant et après les heures de cours...

M. Michel Girod, Municipal

- Modération de trafic

M. Yvan Rochat, Municipal

- Travaux des jeunes
- Bâtiments scolaires
- Frais de transports
- ASICoPe
- Local des Jeunes
- Vandalisme

M. Frédy Mast, Municipal

- Pas de communications

Travaux effectués par les jeunes pendant la période des vacances scolaires...

La Municipalité reçoit chaque année des demandes de jeunes gens qui proposent leurs services pour divers travaux, dans le but de se faire quelques sous.

Cet été, les tâches suivantes ont été exécutées :

- nettoyage et évacuation du matériel de la place de fête du 1er août
 - évacuation des débris de l'ancienne décharge du Bas-des-Monts
 - démontage et évacuation des lits PC de l'ancien local des archives au Verger
 - rangement des placets de chaises en réserve au Verger
 - cirage des bancs et des chaises de l'église
 - démontage et tri des matériaux de l'ancien dépôt Massarutto
 - peinture des moloks
 - nettoyage des toilettes publiques des vestiaires du foot
 - désherbage des abords du vestiaire du foot
 - participation aux grands nettoyages d'été au Centre communal du Verger et au collège du Cheminet
- Un grand merci à ces jeunes pour le travail effectué.

Bâtiments scolaires

La Municipalité a mandaté M. Rumley, architecte, pour effectuer une expertise des bâtiments scolaires. La demande émanait du canton suite à l'effondrement de plafonds. (Bex et Vallorbe).

Augmentation des frais de transports

Les frais de transports et d'entretien en général n'échapperont pas à une augmentation de leurs coûts, en raison de la hausse du prix du pétrole.

ASICoPe

Le Conseil intercommunal de l'ASICoPe (Association scolaire intercommunale Cossonay-Penthalaz et environs) a accepté, le 10 septembre 2008, la construction d'un bâtiment administratif au PAM, à Cossonay, ce qui permettra la création de 5 classes pour la rentrée 2010. Le Comité de direction et la commission de gestion-finances de l'ASICoPe vont procéder à une visite des bâtiments scolaires situés dans 11 communes de l'association. Cette opération a pour but de se faire une idée par rapport aux investissements futurs (entretien, rénovation) de ces bâtiments.

Local des Jeunes

La Municipalité a mis à disposition de "Toit pour tous" un local supplémentaire (sous-sol, côté Bibliothèque), en raison de la fréquentation importante de ces lieux. Nos remerciements vont aux animatrices qui ne ménagent ni leur temps ni leur peine pour les ados de la région.

Vandalisme

A plusieurs reprises, des déprédations ont été perpétrées, notamment aux vestiaires du foot et aux bacs fleuris sis devant le Verger. Selon la gravité des cas, des plaintes ont été déposées.



Au conseil communal

Conseil communal du 15 septembre 2008

Information municipale : Déplacement de la conduite d'eau potable et modification du réseau de la défense incendie sur le site de Venoge-Parc

En 2007 le CC avait accepté un crédit de Fr. 562'400.- pour la réalisation des travaux précités. Souhaitant coordonner ces travaux avec ceux projetés par la société Planzer SA, la municipalité avait décidé de repousser le début du chantier. Pour différentes raisons la réalisation des travaux prévus par la Commune a pris énormément de retard. Afin de respecter le PPA d'une part (date limite) et d'assurer la défense incendie du site d'autre part, nous sommes maintenant dans l'obligation légale d'entreprendre ces travaux. Si nous savons pouvoir compter sur un subside de l'ECA, le montant demeure inconnu à ce jour. A l'issue des travaux, les pompes alimentant actuellement Venoge Parc en eau industrielle pourront être désactivées ce qui permettra une économie annuelle de plus de Fr. 30'000.--, montant qui contribuera largement au paiement des intérêts de la dette.

Info municipale : Avancement de la modification du « PPA Les Câbleries »

Le Département a adopté le « PPA Les Câbleries » le 15 juillet 2005. Entre octobre 2006 (date de présentation du projet de création d'un bâtiment multifonctionnel) et l'été 2008, d'innombrables contacts, correspondances et séances ont eu lieu entre les différents protagonistes de ce projet, notamment le promoteur, les architectes et divers services cantonaux. Lors de ces échanges M. André Marendaz, Député, a participé activement afin de

secondar la municipalité. Des séances de présentation ont aussi été organisées pour les communes voisines et les grandes entreprises directement concernées. Plusieurs éléments sont venus se greffer depuis l'élaboration du projet. Il a ainsi fallu prendre en compte la construction d'une caserne des pompiers, puis l'arrivée de la société Planzer sur le site Venoge Parc. En juillet dernier une séance réunissant toutes les parties a eu lieu en présence également de M. M.-E. Piot, Préfet. Cette séance a été particulièrement constructive puisqu'elle a permis au promoteur, ainsi qu'aux propriétaires du terrain de trouver un accord pour le prolongement du délai, en attendant de connaître les déterminations du canton.

Rapport de la municipalité sur le postulat relatif à la modification de l'appellation de la gare CFF Cossonay-Gare

Après étude, la municipalité a décidé d'entrer en matière. Les motivations de la municipalité d'accepter ce postulat sont multiples, notamment : la suppression, à la demande des PTT, de l'adresse 1305 Cossonay-Gare en faveur de 1305 Penthalaz ; le rattachement de notre commune au nouveau district du Gros-de-Vaud dès le 1er janvier 2008 alors que la commune de Cossonay-Ville, chef-lieu de l'ancien district de Cossonay, fait désormais partie du district de Morges ; la suppression du service public à la gare depuis le 27 décembre 2007. Autre aspect non négligeable : financièrement tous les frais inhérents à la gare incombent à la commune (création de nouvelles places de parc,

En vrac

42 conseillers sont présents. Adoption du PV de la séance du 16 juin 2008 à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

- 2 informations municipales
- 1 rapport municipal au postulat
- 2 préavis

Information municipale

Déplacement de la conduite d'eau potable et modification du réseau de la défense incendie sur le site de Venoge-Parc

Info municipale

Avancement de la modification du « PPA Les Câbleries »

Rapport de la municipalité sur le postulat relatif à la modification de l'appellation de la gare CFF Cossonay-Gare

Le conseil adopte le nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau
(unanimité : 41 oui)

Le conseil accepte le préavis municipal relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2009
(unanimité : 41 oui)

Divers

Intervention d'un conseiller concernant les véhicules avec remorque sur le site de la déchetterie.

Prochaines votations agendées le 30 novembre : 5 objets fédéraux, 3 cantonaux. Cancanières et Cancaniers devront également élire un nouveau Municipal.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Présidente du Conseil, remercie M. Michel Girod, Municipal, pour tout le travail accompli durant son mandat.

entretien des escaliers, du pont, de la passerelle, etc.). Sont également à charge à raison de 50 % : le passage supérieur routier (murs, culées, tablier, escalier, étanchéité, évacuation des eaux, auvents) et à 100 % le tapis, les joints de dilatation. Une commission ad hoc a été nommée pour la poursuite de l'étude de ce projet.

Le conseil adopte le nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau

Le règlement en vigueur date de 1967 ! La loi cantonale imposant l'élaboration d'un Plan Directeur de Distribution des Eaux (PDDE), la municipalité a dès lors estimé nécessaire d'élaborer un nouveau règlement communal. Celui-ci a été rédigé notamment sur la base du règlement-type cantonal, en tenant compte justement des nouvelles lois et modifications de lois édictées par le canton mais également de certaines spécificités de notre commune. Ce règlement entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat. Au-dessus du règlement communal ce sont les lois et règlements cantonaux et/ou fédéraux qui s'appliquent.

Le conseil accepte le préavis municipal relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2009

Le taux d'imposition reste inchangé soit 77,0 % de l'impôt cantonal de base pour :

- l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune des personnes physiques, ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers,
- l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales,
- l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

Les autres postes de l'Arrêté d'imposition sont également maintenus tels quels pour l'année 2009.

Divers

- Intervention d'un conseiller communal concernant la réglementation de la circulation des véhicules avec remorque sur le site de la déchetterie. Si quelques usagers stationnent à proximité des bennes avec leur remorque de manière injustifiée, les personnes qui se déplacent avec une remorque le font généralement pour transporter des déchets lourds et encombrants qui nécessitent de pouvoir être déchargés au plus près des bennes ou endroits appropriés. Or la nouvelle réglementation ne semble pas tenir compte de cet élément pourtant logique !

- Les prochaines votations populaires sont agendées le 30 novembre 2008. Les citoyens devront se prononcer sur 3 objets cantonaux et 5 objets fédéraux. C'est également le 30 novembre 2008 que les cancanières et cancaniers devront élire un nouveau conseiller municipal en remplacement de M. Michel Girod, démissionnaire.

- Mme Isabelle Gay-Crosier, Présidente du Conseil, remercie chaleureusement notre municipal M. Michel Girod pour tout le travail accompli durant son mandat. Même si l'on se doit de respecter sa décision, la déception est grande, à l'image de ses compétences et de son sens du devoir bien fait. Merci Michel et tous nos vœux pour tes projets futurs !

La Municipalité vous informe :

Contrôle des habitants

Les Dix Commandements pour mieux comprendre

Afin d'assurer le bon fonctionnement de notre registre du contrôle des habitants, j'ai besoin de votre collaboration. De ce fait, il me tient à cœur de vous rappeler les points principaux basés sur la loi du contrôle des habitants.

Il serait bien facile de remplir la page avec les 23 articles que la loi contient, mais je parie qu'au bout du 2ème, tout le monde aura zappé sur la suite de ce journal... et je ne pourrai guère vous en vouloir.

De ce fait, je me suis permise d'y mettre un brin d'humour et je vous prie de bien vouloir accepter le ton quelque peu familier.

Les 10 commandements du contrôle des habitants

1. Au plus tard 8 jours après ton arrivée, tu t'inscriras, si au-delà de 3 mois tu resteras
2. A ton arrivée un acte d'origine, un certificat individuel d'état civil ou de famille tu nous apporteras

3. Si d'un autre pays tu viens, un document d'identité et ton permis tu nous présenteras
4. Si tu séjournes seulement à Penthelaz, une attestation d'établissement du domicile principal tu nous fourniras
5. La commune que tu quittes, tu préviendras
6. Si tu changes d'adresse dans la commune, tu nous avertiras
7. Tout changement d'état civil, tu nous communiqueras
8. Si au delà de 3 mois, quelqu'un tu loges, de son arrivée et de son départ tu nous aviseras
9. Si un chien tu détiens, tu nous informeras
10. Ton départ tu nous annonceras

Pour celles et ceux qui préfèrent la version originale, elle peut être consultée et imprimée sur le site www.vd.ch.

Les documents mentionnés au « point 2 » peuvent être demandés, soit dans votre commune d'origine ou pour tout événement survenu dans le canton de Vaud à l'Etat civil au no 021.557.07.07

R.-M. Clavel

Nouveaux tarifs dès le 1er novembre 2008

Hier

Le réseau d'eau a été construit au début du siècle dernier et dès les années 1950, il a évolué en fonction de la population et de l'habitat.

Aujourd'hui

Depuis le début de cette décennie, des travaux conséquents ont été réalisés. Par exemple, la construction du réservoir de Montjoux et la nouvelle conduite jusqu'au réservoir des Charrières. Il en est de même pour le puits de captage et la station de pompage de l'Islettaz.

Ces importants investissements ont été financés par le surplus des recettes du Service des eaux, qui avait été mis en réserve.



Demain

Selon le PDDE (Plan Directeur de Distribution de l'Eau) qui vient d'être établi, le renouvellement du réseau doit s'effectuer sur 80 ans. Le PDDE détermine entre autres les besoins quantitatifs ainsi que les normes permettant de fournir l'eau potable et l'eau nécessaire à la défense incendie.

Il ressort que d'importants travaux doivent être réalisés à très court terme, notamment les constructions d'un nouveau réseau dans la zone industrielle, d'une conduite reliant le réservoir des Charrières au Village, et la mise en conformité des réservoirs des Charrières et de La Loëttaz.

Prix de vente

Le Service des eaux doit s'autofinancer et devant l'échéance des importants travaux à effectuer, la Municipalité a décidé d'adapter le prix de l'eau dès le 1er novembre 2008. (Les prix indiqués ci-après sont hors taxe.)

Le principe de la facturation sur la consommation effective au m³ n'a pas été retenu. Il lui a été préféré le tarif actuel dit « binôme », avec consommation de base et consommation excédentaire. Il est plus approprié puisqu'il incite le consommateur à utiliser l'eau efficacement.

1. La concession (consommation de base) reste de 150 m³ par appartement, mais elle passe de CHF 97.50 à CHF 180.-, soit de CHF 0.65 à CHF 1.20 le m³.
2. Le dépassement (consommation excédentaire) de la concession, passe de CHF 0.65 à CHF 3.- le m³.
3. La location annuelle des compteurs est adaptée à CHF 25.- et CHF 30.- pour la très grande majorité.

La liste des tarifs est disponible sur notre site Internet et à disposition sur demande (tél. 021/863.20.51).

Ecogestes

Quelques « Ecogestes » simples, pour chacun :

1. Dans certains cas, interrompre l'écoulement des WC en relevant le levier.
2. Lorsque l'on se frictionne sous la douche, lorsque l'on se lave les mains, lorsque l'on se lave les dents, il est souvent possible d'arrêter le robinet un instant.
3. Du côté technique, les appareils électroménagers et sanitaires ont bien évolué ces dernières années, profitez lorsque vous en changez de regarder de plus près leur consommation.



Contrôlez votre consommation

Que vous soyez propriétaire ou locataire, voici quelques conseils pour éviter une consommation excessive et onéreuse. De plus, aujourd'hui il est évident que l'eau est un bien précieux qui doit être utilisé avec parcimonie.

Les propriétaires et les concierges d'immeubles relèvent régulièrement l'index du compteur (qui sera prochainement changé), et par ce moyen il est possible de calculer la consommation journalière. (Index du jour ./ Index précédent x 1000 : nombre de jours entre les 2 relevés = consommation journalière en litres.)

Si cette dernière augmente, vérifier :

1. Lorsque les appareils ménagers et les personnes ne tirent pas d'eau (par exemple en fin de soirée), la roulette témoin du compteur ne doit pas tourner.
2. Si l'eau coule tranquillement dans une cuvette de WC, vous doublez votre consommation annuelle.
3. Un robinet qui a le goutte à goutte, augmente votre consommation annuelle.
4. Inquiétez-vous de toute perte sur la batterie d'entrée d'eau de votre immeuble, signalée par un goutte à goutte des valves de sécurité de vos appareils, tel que réducteur de pression, etc.
5. La conduite d'amenée d'eau au jardin qui fuit et dont l'eau s'écoule dans le terrain sans que vous n'y voyiez rien, vous occasionnera une surconsommation catastrophique.



Quelques données

En 2007, la consommation d'eau a été de 61 m³ par habitant, soit 167 litres par jour et par habitant.



Notre site Internet

Si vous avez Internet, consultez notre site www.penthalaz.ch, sous rubrique Administration/Travaux/Eau/Service de l'eau, vous y trouverez plus de détails sur les informations qui précèdent, ainsi que les données techniques des analyses annuelles, et bien d'autres choses encore.



Conclusion

La Municipalité vous remercie d'avoir lu ces informations et espère qu'elles vous auront aidé à comprendre le pourquoi d'une hausse aussi importante.

Opération "Hé l'eau-compteurs"

Que vous soyez propriétaire ou locataire, ceci vous concerne !

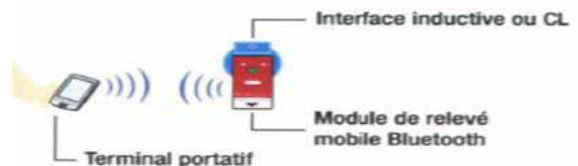
Il sera procédé au changement de tous les compteurs d'eau



Ces travaux de grande ampleur se dérouleront du mardi 23 septembre au vendredi 21 novembre 2008

Au jour « J » et à l'heure « H »,

(selon convocation reçue par chaque propriétaire)
merci de respecter ces quelques consignes :



1

Avant et durant l'intervention

il ne doit y avoir AUCUNE machine hydraulique électroménagère en fonction (ex. lave-linge, lave-vaisselle, filtration de piscine, climatisation, four à vapeur,...).

2

Après le changement du compteur

laisser couler l'eau abondamment avant de la consommer.

3

En vertu des articles 37 & 38 du Règlement pour le service communal de l'eau du 16 juin 1967, nous vous avisons que la commune ne prendra pas la responsabilité des éventuels dégâts ultérieurs causés aux installations et appareils sanitaires raccordés sur le réseau.

La Municipalité vous remercie d'avance de votre collaboration et de votre compréhension.

Spécialement pour l'opération « Hé l'eau compteurs » :
Téléphone 021/863.20.51, du Lu-Ve 07h30-12h00 & 13h30-17h00.
e-mail : isabelle.mosca@penthalaz.ch

Sociétés locales

Waf!

Un nouveau club cynologique à Penthalaz

Sandrine Rochat est heureuse de vous annoncer l'ouverture du "Club d'Education Canine de Penthalaz", il est ouvert à toutes et à tous pour des chiens de toutes races, tailles et âges.

Passionnée par nos compagnons à 4 pattes depuis mon enfance, j'ai décidé d'orienter mon avenir vers ma passion, afin d'aider les maîtres et leur(s) chien(s) à trouver un équilibre sain dans leur vie commune.

Le but de ces cours est d'apprendre au maître à donner les bons ordres, et à avoir les bons gestes pour conduire correctement son chien afin de le maîtriser, d'anticiper ses réactions et surtout de prévenir les accidents.

Ils comportent : l'éducation de base que ce soit, du chiot, de l'ado ou du chien adulte ; apprendre au chien à être attentif à son maître, le sociabiliser avec ses congénères, la marche au pied, le rappel, assis, couché, pas bouger, refus d'appât, descente de la voiture sur ordre, etc... Ces cours sont donnés en groupe.

En attendant de trouver un terrain plus proche de notre commune, les entraînements auront lieu sur un terrain près de la Blécherette à Lausanne, le samedi ou le dimanche matin de 9h. à 11h.

La cotisation annuelle est de Fr. 100.- par membre. Ce club est affilié auprès de l'Union Canine Suisse (UCS – SKB). Il est à but non lucratif.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous présentons nos salutations canines.

CEC Penthalaz

Pour de plus amples informations, merci de prendre contact avec :

Sandrine Rochat (présidente) au 078 / 719 56 54
Nathalie Varrin (secrétaire-caissière) au 078 / 738 23 24 la semaine dès 18h



Local des jeunes

« Le Local » un lieu de rencontres apprécié des jeunes

Un peu d'histoire...

En mars 1996, suite à plusieurs années de démarches, entreprises par des jeunes, par la population locale, et par l'Association des parents d'élèves (APE), la Municipalité de Penthalaz mit à disposition une salle de 50 m2 pour les jeunes, dans l'abri de protection civile, au sous-sol du complexe du Verger (sous la bibliothèque).

Le financement des structures nécessaires à ce projet avait été concrétisé grâce, entre autres, à l'aide généreuse du 1er Rock'n'air, ancêtre du Venoge Festival. Dès lors, les Municipalités de Penthalaz, Penthaz et Daillens subventionnent ce lieu de rencontre, géré par l'Association Toit Pour Tous (ATPT), dont la présidente actuelle est Mme Arlette Chantrens.

Le local pour les jeunes fut inauguré et baptisé « le Cool rasta » le 31 mai 1997.

Suite à un changement d'animateur, il fut ensuite rebaptisé « le Djing », puis, à force de parler du « local des jeunes », il fut rebaptisé « le Local » en 2004.



Au fil des ans, suivant les modes et les intérêts, et par la touche personnelle des utilisateurs et des animateurs qui s'y sont succédés, « le Local » a plusieurs fois changé de look et d'ambiance.

Ce lieu de rencontres apprécié des jeunes répond à leurs besoins de favoriser les échanges et les expressions. C'est un endroit idéal pour développer des relations sociales, pour favoriser la communication, l'ouverture d'esprit et les valeurs de chacun et

pour rapprocher les différentes cultures et personnalités, en tenant compte des règles de vie des lieux.

Actuellement, les jeunes sont entre une dizaine et une quarantaine à fréquenter « le Local » à chaque ouverture. Billard, baby-foot, ping-pong, jeux de sociétés, activités créatrices, danse, jeux vidéo, karaoké ; aujourd'hui, « le Local » a trouvé sa vitesse de croisière, répondant avantageusement à la demande des utilisateurs.

Au printemps 2008, des cours d'initiation au djembé et au théâtre ont été offerts aux jeunes, élargissant encore la palette d'activités du « Local ». Les cours de théâtre reprendront certainement cet automne, vu le vif intérêt manifesté.

Sociétés locales & Cancans

Depuis les vacances d'été et pour le plus grand plaisir des utilisateurs, une nouvelle salle adjacente à la salle de billard a été mise à disposition par la Municipalité de Penthalaz.

La descente des escaliers menant à la bibliothèque et au "Local" est en cours de relookage (peinture) par l'équipe de "La Sauce", réputée entre autres pour ses graphs.

En 2003, j'ai été engagée en tant qu'animatrice responsable des lieux. Une année plus tard, Marie-Jeanne Hatinguais m'a rejoint en tant qu'aide-animatrice les vendredis soirs. Depuis 2008, nous assurons les deux, à chaque ouverture, le respect des règles de vie et la bonne harmonie des lieux.

Bien que le Local soit réservé aux jeunes de 9 à 16 ans, habitant Penthalaz, Penthaz ou Daillens, les jeunes des autres communes y sont aussi acceptés, pour autant qu'ils soient accompagnés d'un utilisateur de l'une des trois communes.

Pour être membre, une cotisation de 30.- francs par année et par famille est perçue, donnant droit à la gratuité des ateliers créatifs et aux 3-4 soupers organisés dans l'année, pour tous les utilisateurs.

Avis à la population :

Si vous avez envie de transmettre aux jeunes du Local, l'une de vos connaissances culinaires, créatives ou autres, en passant un moment avec nous, ou si vous avez des meubles ou du matériel encore en bon état dont vous voulez vous débarrasser et qui pourraient être utiles pour « le Local », n'hésitez pas à me contacter au 079 715.95.56. Merci d'avance et au plaisir de vous rencontrer !

Martine Jauner

Heures d'ouvertures pour les 9-16 ans:

Les mercredis de 14 heures 30 à 17h30

Les vendredis de 15h30 à 17h30, fermé le 1er vendredi du mois

dès 13 ans ;

Les vendredis de 19h30 à 21 heures 45, fermé le dernier vendredi du mois

Le Local est fermé pendant les vacances scolaires

Coin des cancans

Il paraît que...

Ah ! dis donc.... Y'paraît que Penthalaz est «gouverné» par une femme !

Bein voui ! Lors du Conseil communal du 16 juin dernier, Mme Isabelle Gay-Crosier a été élue présidente du Conseil... Et pire encore ! tout le bureau est composé de femmes !!! Dis donc, j'espère que d'une commune à tendance socialiste, on ne va pas passer à une commune féministe !

Ah ! dis donc.... Y'paraît que la commune a commencé les travaux du giratoire, y'a une grue par là-bas en bas !

Mais non ! C'est l'élargissement de la route de l'Islettaz qui permettra aux utilisateurs un meilleur accès au site de Venoge Parc.

Ah ! dis donc... Y'paraît que la gendarmerie va sévir par Penthalaz ?

Bein voui ! La Municipalité a signé un contrat de prestations avec la gendarmerie, qui est entré en vigueur le 1er juillet... faudra faire attention à ne pas se parquer sur un passage de circuler sur les chemins de champs. Mais la gendarmerie sera aussi là dans un but préventif et dans un souci de proximité.

Ah ! dis donc... Y'paraît que la Municipalité a invité 140 parents d'élèves et que seules 17 personnes étaient présentes !

Bein voui... ! La Municipalité a reçu différents courriers de parents d'élèves qui demandaient davantage de patrouilleurs, la mise en place d'un circuit «Pédibus», des accompagnants dans les bus, un réfectoire, l'accueil de jour des jeunes écoliers. Devant toutes ces interrogations, la Municipalité a préféré inviter les parents de ces jeunes écoliers, y compris ceux qui commençaient l'école en août, afin d'en discuter, de leur parler des projets d'avenir et de trouver ensemble des solutions.

La Municipalité remercie les personnes qui ont pris la peine de se déplacer et de consacrer un bout de leur soirée ...même pendant

l'Euro ! Bien qu'extrêmement déçue du peu de participations, elle se dit que, finalement, tout ne va pas si mal que ça et que les parents concernés sont satisfaits des prestations existantes.

Ah ! dis donc.... Y'paraît que certains habitants de «L'Avenir», appartements subventionnés, n'auraient plus rien à faire dedans !

Ah !!! C'est un peu plus compliqué que ça ! C'est vrai, il y a beaucoup de cancans concernant les locataires de ces appartements. Pourquoi ont-ils droit à un appartement subventionné alors que le couple travaille, que les enfants qui ont grandi travaillent aussi, que d'autres ont pu construire une maison....

Si certaines situations ne paraissent « pas justes », il faut savoir que ces logements sont régis par la loi sur le logement (du 09.09.1975) et son règlement d'application (du 17.01.07) et que la Municipalité s'est dotée d'un règlement qui est entré en vigueur tout dernièrement.

Il faut également savoir que la situation des locataires est contrôlée tous les deux ans. Si leurs revenus déterminants dépassent le barème cantonal et que les limites du revenu correspondent au loyer plein du logement, depuis l'entrée en vigueur du Règlement communal – ce qui n'était pas le cas précédemment – le bail pourra être résilié pour la prochaine échéance.

Enfin, ces logements sont administrés par la «Fondation Habitat l'Avenir» et sont gérés par une gérance qui applique la loi cantonale, son règlement d'application et depuis peu, le Règlement communal.

Ah !!! dis donc... : Y'paraît que la commune va ouvrir une cantine scolaire ?

En effet un projet est en cours pour offrir la possibilité aux jeunes écoliers primaires scolarisés dans l'établissement de Penthalaz de prendre les repas de midi au Verger. Ce projet, s'il devait avoir lieu, serait mis en place après les vacances scolaires d'automne.

La Municipalité

Événements

Abbaye 2008

Abbaye des Mousquetaires – fête 2008

Comme le veut la coutume, tous les trois ans et lors du dernier week-end de juin, se déroule l'Abbaye des Mousquetaires de Penthaz. Cette 12e édition, qui coïncidait avec le 25e anniversaire de la société, s'est déroulée du 27 au 30 juin dernier, avec comme thème principal le Pays-d'Enhaut.

Afin de célébrer ce jubilaire comme il se devait, le conseil de l'Abbaye a souhaité débiter les festivités en prenant un peu d'avance, soit dès le vendredi en fin d'après-midi. Lors de cette première journée, nous avons pu assister à la fabrication du « fromage du 25e » par des fromagers de l'Etivaz, ainsi qu'à la présentation de quelques produits typiques de cette belle région qu'est le Pays-d'Enhaut.

Samedi, avant le lever du soleil, le son mélodieux de la diane s'est chargé de réveiller en douceur le village. En début de matinée, les Mousquetaires se sont réunis devant la salle du Verger pour prendre un petit déjeuner collectif, puis après la prise de la bannière, ils se sont déplacés en cortège en direction du stand de tir.

Le samedi est traditionnellement consacré aux tirs à 300 mètres, et permet aux fines gâchettes de se confronter sur les trois cibles proposées. La première d'entre elles est la cible « Abbaye » qui désigne les 4 rois de la fête. La seconde est la cible « Portos », dont les 20 premiers sont médaillés, et enfin, la cible d'Artagnan, ouverte à toute la population, dont l'heureux vainqueur s'est vu remettre cette année une superbe cloche gravée et brodée de nos armoiries.

Le dimanche a débuté par le culte, avec la sympathique participation du chœur mixte. Puis, place à l'intronisation des nouveaux membres, fait particulièrement remarquable cette année, puisqu'ils étaient 19 à rejoindre notre confrérie qui compte actuellement 154 membres. Les 4 rois de la fête ont ensuite été couronnés par leur demoiselle d'honneur, il s'agissait, dans l'ordre du classement, de Messieurs Pierre-Alain Epars, Yanick Sordet, Eric Bornex et Charles Gardel.

Après la partie officielle et ses discours, suivis ensuite du banquet, un gros « boum » retentit dans le village. C'est le moment tant attendu de la grande parade à travers les rues de Penthaz, où les sociétés locales et autres groupes d'amis ont à cœur de présenter leurs chars, costumes ou autres déguisements préparés pour l'occasion. Côté animation, la fanfare la Villageoise, le trio Tille et les Sonneurs de cloches du Pays-d'Enhaut, sont venus agrémenter ce magnifique cortège. Relevons encore la verrée de l'APAC lors de la halte intermédiaire, qui fut bienvenue après le parcours effectué sous un soleil radieux.

Le gala de la fanfare militaire de Rougemont, sur la scène du Verger, entama avec brio et panache la soirée du dimanche, qui se poursuit dans le caveau jusque tard dans la nuit.



Le lundi, dernière journée de la manifestation, se veut

traditionnellement plus décontractée. Un somptueux buffet froid et chaud, concocté par M. Porchet et sa brigade, permit à chacun de déguster quelques produits de la région du Pays-

d'Enhaut. Dès le milieu de l'après-midi, le cortège mené par la formation « La Concasseuse », nous conduisit à la verrée de l'EMS-Coop-Ecluse, aux verrées des rois et à celle des Mousquetaires habitant hors de Penthaz.

Le temps a passé si vite, l'heure de la reddition de la bannière a déjà sonné. Les fusils sont rangés, il faudra alors s'armer... mais de patience, jusqu'en 2011, pour revoir la prochaine Abbaye des Mousquetaires.

Profitant de l'occasion qui lui est offerte, le Conseil de l'Abbaye tient à réitérer ses remerciements à toutes celles et ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont œuvré à la réussite de cette 12e fête. Le Conseil tient également à souligner le fort taux de participation des membres, puisque plus de 120 cartes de fête ont trouvé preneurs, et se réjouit du nombre important des nouveaux venus.

Pour conclure, de nombreuses photos et diverses autres informations sont disponibles sur le site internet www.abbaye-penthaz.ch. Le rendez-vous est pris, lors du dernier week-end de juin 2011, pour fêter ensemble la 13e édition, et d'ici là, gardons à l'esprit notre devise : « union et amitié ».

Le Conseil de l'Abbaye



Venoge Festival

La météo n'a pas eu la peau de la 14e édition du Venoge Festival !!!

Il faisait froid et humide certes, mais quel spectacle ! Les artistes qui nous ont été proposés, ont assuré de beaux et grands moments pour que dans nos cœurs il fasse chaud.

Il faisait froid et humide certes, mais quel public ! Les spectateurs sont venus nombreux, de toute la région, de tous âges pour que dans nos âmes il fasse chaud.

Il faisait froid et humide certes, mais quelle organisation ! Nous avons pu manger, boire, rentrer en bus pour que dans nos corps il fasse chaud et pour que... les gendarmes ne nous retirent pas nos permis.

Il faisait froid et humide certes, mais quelle ambiance ! On a vu des artistes tout donner, transpirer, s'égosiller, prendre énormément de plaisir à jouer. On a vu des personnes chanter, danser, bouger, vibrer. On a vu des organisateurs trempés, frigorifiés, fatigués mais comme toujours, le sourire aux lèvres.

Qu'il fut beau ce festival ! Le 14e Venoge festival est passé... Vivement le 15e !!!

Jérôme Ischi

Le 1er août

Le 1er août à Penthalaz

C'est dans la bonne humeur et l'enthousiasme que les membres du chœur mixte l'Aloëttaz ont organisé cette année la fête du 1er août ! Au menu, poulet grillé, salades et desserts maison ! Un hangar décoré et festif, le discours peu traditionnel d'Isabelle Hautier, syndique, et d'Isabelle Gay-Crosier, présidente du Conseil, la prestation de La Villageoise, le feu traditionnel, la verrée offerte par la commune, le feu d'artifice, la saucisse, et le concours mis sur pied pour cette occasion (voir...), tout a contribué à la réussite de cette soirée.

A l'année prochaine avec la Jeunesse !

Isabelle Gay-Crosier

Le concours du 1er août

Le solitaire

Veillez remplacer les mots manquants par des noms de localités vaudoises.

Il vivait tout seul. Tout le village en avait un peu peur, en particulier les enfants, car, avec son énorme nez et ses yeux trop petits, il n'était vraiment pas beau ; il était même _____. De plus, avec son air bizarre, tout le monde pensait qu'il était _____.

Mais il n'avait _____ dans sa poche ! Sa vue était aussi perçante que celle d'un _____.

Ce jour-là, il se promenait les bras _____ quand il vit au _____ une immense quantité de _____. Les écureuils s'étaient bien amusés. Bien arrangés, ils auraient dessiné une ligne d'au minimum, mis bout à _____ mètres.

Une nuée d'oiseaux volaient dans le ciel, dé_____ droit sur lui. Il eut _____ peur et se sentit soudain en _____. Son _____ réflexe fut de prendre ses jambes à son cou. Il arriva au bord du ruisseau. Mais au lieu d'emprunter _____, _____ant, il courut à travers le courant. Il trébucha, se tordit la _____, tomba et se releva aussi mouillé qu'en ressortant d'un _____. " _____er !" se dit-il, " _____ n'a décidément pas plus maladroit que moi !"

Il se sentit _____ remontant la _____ force de ses bras.

Il rentra chez lui en suivant _____ qu'il connaissait si bien le long duquel il vit les renards regagner l' _____ pour se reposer un peu.

Arrivé dans sa maison, il enleva son chan _____ maugréant. En _____ sa porte, il recompta comme chaque soir l' _____ dues à droite de l'entrée. C'était une manie. Pour se calmer, il but une bonne _____ bien fraîche, à défaut de _____.

Il se coucha et se mit à rêver : "Quelle vie je mène tout seul dans cette maison ! Je _____ tout seul dans ma campagne sans jamais voir personne. Bien sûr, à la belle saison, les _____ de blé sont magnifiques, _____ si je voyageais je serais plus heureux ! Je consulterais une voyante en Roumanie, assise derrière sa _____ cristal, qui me dirait : " _____-vous à moi, mes prédictions sont toujours bonnes !". Je pourrais visiter l' _____ et ses paysages magnifiques. J'irais au Tibet pour y boire le thé au beurre de chèvre _____.

Au Mexique, je goûterais du guaca _____ y trempant des nachos.

Je visiterais le Sahara et je m'y ferais des amis. Je pourrais rendre la politesse et inviter un ber _____ moi et lui faire découvrir mon pays.

Je pourrais faire fortune à Las Vegas ; les gens riches ont des _____ qui ne donnent pas seulement l'heure mais sont de vrais bijoux et coûtent la _____ fesses !

Je devrai apprendre l'anglais, car à part "Good m _____ ng, je ne sais rien dire."

Il s'endormit enfin en rêvant _____ choses qui l'attendaient là-bas...

Solutions :

Tréley, Faoug, Palézieux, Aigle, Ballens, Luins, Gland, Boussems, Ferlens, Trey, Denges, Premier, Le Pont, Brenles, Chevilly, Bassins, Féchy, Yens, Bettens, Penthalaz, Le Sentier, Etagnières, Dailens, Cottens, Eclépens, Bière, Champagne, Marchissy, Chamblon, Mex, Boullens, Fiez, Orient, Rances, Mollens, Bercher, Montreux, Paudex, Orny, Aubonne.

Les gagnants du concours sont :

- Jean-Robert Epars de Penthalaz,
- La famille Roland Cuany de Bioley-Orjulaz

Penthalaz dans le temps

Abbaye ?

Selon le dictionnaire une abbaye désignerait un monastère dirigé par un abbé ou une abbesse.

Mais par chez nous, il y a une toute autre définition qui est donnée à ce terme, il s'agit d'une société de tireurs, souvent très ancienne et dont le concours de tir donne lieu à une fête de village. Durant cette fête, l'événement majeur est le concours de tir, lors duquel les meilleurs tireurs seront couronnés rois et vice-rois. Un cortège est organisé. Les festivités durent souvent trois jours et une cantine est montée afin de s'y restaurer et puis danser lors du bal.

Leur histoire remonte à un temps où régnait dans nos contrées une certaine instabilité politique. Chaque village disposait d'une société de tir afin de se défendre. Elles furent tolérées sous l'ère de Berne. Les bernois disposaient ainsi d'hommes entraînés en cas de conflit. Il y eut différents noms selon les armes et les époques, les arbalétriers, les mousquetaires, les fusiliers et j'en passe.

Notre commune a eu pour commencer l'Abbaye des fusiliers fondée en 1715, puis l'Abbaye des mousquetaires fondée en 1786 mais éteinte en 1810. En 1983, une nouvelle Abbaye des mousquetaires est fondée à Penthalaz. La devise est « Union et Amitié ». Notre abbaye bien que récente repose sur d'anciennes et solides traditions. Beaucoup de gens pensent qu'ici, nous n'avons plus d'anciennes valeurs. Ils partent à l'autre bout du monde pour regarder du folklore alors que chez nous aussi nous entretenons nos coutumes.

Naim Ben Khelifa

Sources :

- Les abbayes vaudoises / Jean-Jacques Fiechter, Cabedita, 1991
- Le petit dictionnaire suisse romand, Ed. Zoé, 2000

Les environs

Fête du Blé et du Pain à Echallens

Penthalaz bien représenté à cette superbe fête populaire!

Les 22, 23 et 24 août derniers, ainsi que les 29, 30 et 31 août, Echallens était en fête ! C'est, je vous le rappelle, notre nouveau chef-lieu de district.

Notre village était présent à la Fête du Blé et du Pain 2008 de plusieurs manières.

Tout d'abord, dans un chalet sur la Place de la Gare, avec les autres « nouvelles » communes du « nouveau » District du Gros-de-Vaud. Des membres du Conseil, de la Municipalité, des Sociétés locales, de l'APAC se sont succédés pour y présenter Penthalaz. Belle occasion de faire des rencontres sympathiques !



Notre stand était animé par un concours organisé par la Boulangerie Neuenschwander. En effet, c'est le samedi 30 août que notre boulanger a été intronisé Grand Maître de la Confrérie Vaudoise des Chevaliers du Bon Pain ! Et c'est en son honneur que nous offrons aux visiteurs du chalet de Penthalaz du pain plutôt que des chips ou autres cacahuètes...



Roger Neuenschwander a aussi eu l'honneur de découvrir la plaque de la nouvelle Place Emile Gardaz lors de son inauguration le vendredi 29 août.

Plusieurs citoyens de Penthalaz ont aussi participé au spectacle de la Fête, « Le Grain de Folie », soit comme figurants, soit comme chanteurs.

Enfin, notre drapeau, porté par Michel Poncet, a participé au grand cortège du dimanche 31 août.

Cette fête populaire a été magnifique et conviviale, et notre commune a ainsi eu l'occasion d'intégrer son nouveau district de manière bien sympathique.



Isabelle Gay-Crosier

Concours organisé au chalet de Penthalaz à la fête du blé et du pain : résultats

1086 participants : quel succès ! et international en plus ! Voyez plutôt :

Fribourg, Bâle, St Imier, Rothenburg, Couvet, Verbier, Sierre, Genève, Varenne sur Loire, Saumur, Lyon, Nancy et même Volketswil.

Les 12 gagnants tirés au sort parmi les bulletins valables sont :

Vendredi 22 août : Fabian Meystre, Romanel / Sophie Jan, La Tour-de-Peilz

Samedi 23 août : Elisabeth Mailefer, Palézieux / Selma Romanens, Corcelles-Payerne

Dimanche 24 août : Willy Cevey, Clarens / Nicole Dentan Grange, Lutry

Vendredi 29 août : Marlyse Perroud, Romanel / Corinne Krebs, Dompierre

Samedi 30 août : Liliane Rossier, Penthalaz / Madeline Bonjour, Penthalaz

Dimanche 31 août : Marlène Dutoit, Etagnières / Simran Singh, Nyon

T-shirts

VENTE DE T-SHIRTS DE LA FÊTE DU BLÉ ET DU PAIN

A l'occasion de la Fête du Blé et du Pain la commune a commandé des T-shirts à son effigie pour les membres qui étaient sur place.

Le solde des T-shirts est à vendre au Greffe Municipal au prix de CHF 15.-.



Drapeaux

SOUSCRIPTION POUR L'ACHAT D'UN DRAPEAU AUX ARMOIRIES DE PENTHALAZ

Suite à la demande de plusieurs concitoyens, vous avez la possibilité de posséder votre propre drapeau aux armoiries de notre commune.

Naturellement, le prix est dégressif en fonction du nombre des commandes. Offre valable jusqu'au 30 octobre 2008.

1. Drapeau 120/120

Imprimé Penthaz en Poly.I (100% tricot, 160 gr/m)
Revers image miroir, impression 3 couleurs pleines
Avec sangle, corde et mousquetons

Fr. 193.95

2. Drapeau 100/100

Idem ci-dessus

Fr. 176.20



La vie des Cancaniers

Jubilaires

50 ans de mariage

Ruth et Alfred TANNER

le 26 juillet 1958

Notre paroisse

Echange entre des jeunes iraniennes et des jeunes de notre paroisse

Notre paroisse accueille du 30 août au 8 septembre, six jeunes et deux accompagnants venus d'Iran dans le cadre d'un échange. Faisant partie du groupe de jeunes suisses les accueillant, le Pasteur Etienne Mayor m'a proposé d'en parler.

Il n'y a eu que des femmes car l'ambassade Suisse a refusé le visa d'entrée aux hommes. Le but de cet échange est d'apprendre à connaître l'autre. Grâce à ces quelques jours déjà passés en leur présence. J'ai découvert plein de choses sur elles mais aussi sur moi. Certaines valeurs, bien que nos langues soient différentes, notre façon de voir Dieu, ainsi que notre pays qui nous a l'air si normal que l'on en voit plus les détails. Elles viennent de trois Eglises, l'église arménienne, assyrienne et persane. Le dimanche 30 août était organisé un culte régional au foyer paroissial. Il y avait beaucoup de monde en ce dimanche ensoleillé. La moyenne d'âge a surpris nos hôtes, en Iran il y a beaucoup de jeunes au culte. Mais ce que je retiendrai de ce culte, c'est que quand on regarde la terre depuis l'espace, c'est une seule et même planète et les différences s'effacent. C'est pourquoi, j'encourage tout le monde à rencontrer son prochain.

Naïm Ben Khelifa



Tout va bien

Tout va bien à La Venoge

C'est la rentrée! Et pas que pour les enfants. Pour nos résidents, septembre fait revenir les souvenirs des préparatifs scolaires. Dans le Canard de La Venoge de septembre, quelques-uns d'entre eux vont remonter loin, très loin dans leur mémoire, jusqu'aux leçons de chant et de gymnastique.

A l'heure où j'écris ce petit mot, je pense à la prochaine rentrée : pas celle de mes filles, devenues grandes, mais la mienne. En ce moment très confortablement installée dans une chaise longue, je contemple le jardin, les fleurs, le paysage qui s'étend de l'Eiger le Mönsch et la Jungfrau, jusqu'au Mont-Blanc. Je savoure le silence et hume l'air du Jura, odeur qui lui est propre et que j'aime. Fermant les yeux et prenant de profondes inspirations, j'espère ainsi prolonger un peu ces vacances, cet état de grâce, qui tire bientôt à sa fin. C'est délicieux. D'autant plus que je n'ai pas souffert de longues heures de route, d'embouteillages, de files qui roulent en accordéon, de stress et de fous du volant. Le retour se fera en une petite heure, sans devoir partir à l'aube, et hop je serai à nouveau dans ma réalité.

Ma tête s'est déjà enclenchée sur le mode "rentrée". Ce n'est pas une nouvelle plume ou un cartable au cuir encore dur qui m'attendent. Mais je suis malgré tout toute excitée par ce prochain retour. Il faut dire que ce n'est que la deuxième fois en dix-huit ans de Venoge, que je prends trois semaines de vacances de suite. Quel luxe !

Je me surprends donc déjà à réfléchir à ce qui m'attend: la pile de courrier, de messages importants et secondaires, de spams, etc. Que s'est-il passé ? Et hop, impatiente, je saisis mon téléphone afin de mieux préparer le retour. Quels seront les gros chantiers ? Qu'est-ce qui est urgent, important ? Je classe les priorités ; Ciel, je n'aurai jamais le temps de tout faire....

Septembre est un tournant dans l'activité et la gestion d'une entreprise. Les neuf mois passés offrent une bonne vision des comptes de l'année : c'est à ce moment-là que l'on voit si le restant de l'année s'annonce en disette ou en abondance. Eventuellement, nous pouvons profiter de faire encore quelques petites acquisitions. C'est fou ce que le matériel s'use, s'abîme ou devient rapidement obsolète. Si nous voulons offrir de bonnes prestations, nous devons avoir du matériel en ordre et performant.

C'est également l'époque où l'Etat fait ses budgets et nous consulte concernant les grands changements à prévoir. Là, il ne faut pas laisser passer le train! Cette réflexion nous pousse à penser déjà aux objectifs de l'année suivante, et à ce qui sera nécessaire pour les atteindre. Est-ce que l'on arrive à absorber le travail en plus? Ou faut-il prévoir du personnel supplémentaire ? Quelle sera réellement la plus-value ?

Y a-t-il des départs importants de collaborateurs prévus ? En une année, deux personnes sont parties à la retraite. Il y a aussi à l'autre bout de la chaîne, mais non planifiable, les congés maternité d'une durée de 16 semaines dès la date de l'accouchement, suivis des vacances, et souvent d'un arrêt maladie avant. Il y a aussi tous les cours qui sont offerts. Cet été, ce sont quatre personnes qui ont fini leur formation et obtenu un certificat fédéral de capacité (CFC), et les suivantes sont déjà sur les starting-blocks pour retourner sur les bancs d'écoles quelques heures par semaine. D'ailleurs, moi aussi, je vais devoir tailler mes crayons: pendant une année, je vais suivre à l'Université de Fribourg la « Cure de philosophie pour cadres, pour faire face aux enjeux de l'entreprise et de l'organisation ». Tout un programme et je m'en réjouis.

La rentrée laisse rarement indifférent. Si cette dernière est stimulante pour moi, je sais qu'elle en déprime d'autres. Loin de moi de vouloir me lancer dans un débat philosophico – biologico – psychologico etc., je suis simplement reconnaissante de faire partie des heureux de la rentrée.

Sur ce, je souhaite une bonne rentrée à chacun et un bel automne.

*Dominique Rumley
Directrice de La Fondation La Venoge*

Agenda

du 13 au 24 octobre 2008
Vacances scolaires

les 8 et 9 novembre 2008
Loto
Verger
USL

6 décembre 2008
Marché artisanal
Verger
GAAP

du 6 au 14 décembre 2008
Exposition de peinture +
vernissage
Verger
Cool'hisse

**Annoncez-nous vos
manifestations ! Nos
coordonnées sont en page 1**
Délai : 10 décembre 2008

8 décembre 2008
Conseil communal
Verger, 20h15

**du 22 décembre 2008
au 2 janvier 2009**
Vacances scolaires

Conseil santé par Isabelle Gay-Crosier

LA GRIPPE

Comme chaque hiver, un charmant virus va s'inviter dans nos régions pendant environ 8 semaines entre novembre et avril! Comment y résister ?

La grippe, qu'est-ce que c'est ?

La grippe saisonnière (Influenza) est une des infections des voies respiratoires les plus fréquentes chez l'être humain, provoquée par les virus Influenza A et B. On ne doit pas la confondre avec un refroidissement : c'est beaucoup plus sérieux ! Les symptômes comprennent une forte et brusque fièvre, des frissons, le rhume et des douleurs musculaires et articulaires, ainsi que des maux de tête et de gorge. La grippe dure environ 10 jours chez une personne dont le système immunitaire est normal. Le virus de la grippe peut être facilement transmis en éternuant et en toussant, en particulier dans des espaces clos. Sans oublier les embrassades et les poignées de main...

En Suisse chaque année :

- 300 000 personnes en moyenne contractent la grippe,
- 1000 à 5000 sont hospitalisées à cause d'elle.
- 400 à 1000 personnes en meurent.

Comment se protéger contre la grippe?

Le moyen le plus efficace reste la vaccination. Il faut y penser en automne. La prochaine Journée nationale de vaccination contre la grippe aura lieu le 7 novembre 2008. Ce vaccin est fortement recommandé (et pris en charge par les caisses-maladie) :

- aux personnes âgées de plus de 65 ans
- aux enfants ou adultes, présentant une maladie cardiaque ou pulmonaire chronique, un asthme chronique, une cardiopathie congénitale, une fibrose kystique, une maladie endocrinienne chronique comme le diabète, une insuffisance rénale, certaines maladies du sang ou une immunodépression.

La vaccination contre la grippe est aussi conseillée (non remboursée aux assurés de moins de 65 ans, toutefois souvent financée par une institution) :

- au corps médical, personnel soignant ainsi que toute personne en contact direct avec des patients et/ou des pensionnaires lors de soins à domicile ou dans les hôpitaux, cabinets médicaux, foyers pour personnes âgées, foyers médicalisés, maisons de cure et pharmacies,
- aux personnes qui sont en contact étroit avec des personnes à risques ou qui vivent avec ces dernières (enfants compris),
- depuis 2005, aux personnes en contact avec la volaille et les oiseaux sauvages, pour éviter en particulier une mutation du virus de la grippe aviaire en virus humain.

Le vaccin contre la grippe ne garantit pas forcément une protection à 100%, mais diminue de toute façon les éventuelles complications si la maladie est quand même contractée. Une cure avec des préparations à base de plantes (Echinacée), avec de l'homéopathie et/ou des oligo-éléments pendant l'automne et l'hiver aide notre système immunitaire à lutter contre la grippe et les refroidissements.

Comment se soigner si on attrape la grippe?

Les antibiotiques sont inefficaces contre les virus, et les médicaments antiviraux ne sont employés que rarement dans des cas bien définis. Il faut donc se reposer, prendre un médicament contre la fièvre si elle est élevée et contre les douleurs, soulager les autres symptômes tels que rhume ou maux de gorge par des médicaments appropriés. On peut soutenir notre système immunitaire avec des préparations à base de plantes (Echinacée) ou homéopathiques (Thymuline p. ex.)... et être patient. Une surveillance médicale peut s'avérer nécessaire pour éviter des complications ou des surinfections bactériennes.

Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal

Tél. 021/863.20.50

Bourse communale

Tél. 021/863.20.51

Contrôle des habitants :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants

Tél. 021/863.20.52

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

- Mardi et jeudi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00

Centrale téléphonique des médecins et médecins-dentistes de garde
0848.133.133

Pharmacie de garde
Renseignements sur le répondant de votre pharmacie,
pharmacieplus de la Venoge,
Penthalaz
021/861.15.86

Vétérinaire de garde
Renseignements sur le répondant de votre vétérinaire, Dr. Chamot
Perez Françoise, Penthalaz
021/861.33.19

Numéro d'urgence

- 117 - Police
- 118 - Sapeurs-pompiers
- 144 - Ambulances
- 145 - Intoxications
- 1414 - REGA

Album photos

1er août



Fête du Blé et du Pain



Accueil des nouveaux habitants du jeudi 18 septembre 2008

Les nouveaux Cancaniers ont de quoi s'occuper !

Ils étaient nombreux à venir assister à ce rendez-vous organisé en leur honneur à la salle du Verger. Ces nouveaux Cancaniers ont été accueillis dans la convivialité et la bonne humeur. Ils ont eu droit aux discours des officiels : La Syndique, les Municipaux, la Présidente du Conseil communal, le Président de l'USL, le Pasteur de Penthaz, ... Chacun leur tour, ils ont présenté leurs fonctions au sein de la commune de manière claire et même parfois avec humour.

Mais les discours sont toujours une aubaine quand ils s'arrêtent et ils ont laissé aux invités la possibilité de faire connaissance avec plusieurs de nos sociétés locales. Ces dernières avaient une table à leur disposition et ont présenté leurs activités sous diverses formes. La commune est fière d'avoir une palette variée de sociétés en tous genres : artistiques, politiques, culturelles, sportives, ... de quoi laisser un grand choix à nos nouveaux habitants s'ils désirent participer activement ou passivement à l'une ou l'autre d'entre elles. Un apéro a ensuite été offert à toutes les personnes présentes.

Cette rencontre sera un succès puisqu'elle a permis d'informer et de faire de nouvelles connaissances. Les gens parlent et les enfants jouent. On rit par ici et on rit par là. Je quitte donc cet endroit en laissant derrière moi une ambiance amicale et un chaleureux climat.

Joel Cavat



J'invite toutes les personnes intéressées à consulter le site internet de la commune www.penthaz.ch où vous trouverez la liste de ces sociétés ainsi que leur personne de contact.

